REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT PYRENEES-ATLANTIQUES

32

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Communautaire

Nombre de membres Afférents En Qui ont pris au Conseil exercice part à la Communautaire délibération

32

de la Communauté de Communes DE LA VALLEE D'OSSAU 4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2019/23

L'An deux mille dix-huit et le mardi 12 février à 18 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, légalement convoqué le 24 janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

31

<u>Présents titulaires</u>: Mmes BERGES, CLAVIER, MOURTEROT, TOUTU, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, VISSE, DOUX, COURTIE, MASONNAVE, CARREY, CASADEBAIG, DUCHATEAU, MOUNAUT, LABERNADIE, ALBIRA, SARRAILH, SANZ, BOUSQUET.

Présent suppléants : Mmes MESPLE-SOMPS et LECOMTE.

Mme HELIP donne procuration à M. SARRAILH Mme BARRAQUE donne procuration à M. LABERNADIE

Secrétaire de séance : M. GOMEZ

OBJET: SOCIAL - MSP ARUDY - PLAN DE FINANCEMENT - DEMANDE DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR: JEAN-PAUL CASAUBON, PRESIDENT

Il est rappelé les démarches engagées depuis plusieurs mois avec les professionnels de la santé sur la Vallée d'Ossau afin d'accompagner un projet valléen structurant permettant d'une part de favoriser le maintien et l'arrivée de nouvelles activités de santé sur le territoire, d'autre part de développer des modes de prise en charge des patients de façon coordonnée, mutualisée et innovante.

Il est signalé à ce stade que l'association médico-sociale de la vallée d'Ossau s'est créée le 13 Septembre 2018, formalisant cette intention commune d'un projet d'organisation de santé de territoire qui sera articulé sur la base de 2 organisations locales distinctes sur Laruns et Arudy.

Du point de vue du portage immobilier relatif à ce projet, si l'ambition initiale était d'accompagner la construction de 2 MSP sur Laruns et Arudy par la Communauté de Communes, il est précisé que les professionnels de Laruns ont clairement exprimé leur souhait de gérer leur volet immobilier à titre strictement privé.

En conséquence, le présent projet de délibération vise à approuver, un plan de financement prévisionnel d'une MSP sur Arudy. Ce plan de financement prévisionnel étant nécessaire dans le cadre de l'appel à projet « Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019 » de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques pour concourir à l'amélioration et au développement des services à la population.

L'appel à dotation dans le cadre de la DETR 2019 concernera la première phase de travaux. La deuxième phase fera l'objet d'une nouvelle candidature à la DETR 2020. Les dotations sollicitées étant de 40% pour chacune des phases soit un total de 40% du projet global.

Le rapport entendu, Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'investissement sur la base d'un coût total d'objectif de 2 602 268 € hors taxe,

ARRETE le plan de financement du projet suivant,

REÇU d'objectif de 2 602 268 € hors taxe

Le 1 4 FEV. 2019

SOUS - PREFECTURE OLORON Ste MARIE

DEPENSES	Montant € HT	RECETTES	Montant € HT	%
Charges foncières	837 400	DETR	927 169	40 *
Dont acquisitions immobilières et frais	471 280			Soit 35.62
Travaux bâtiment	1 406 570	REGION	200 000	7.7
Dont VRD	250 000			
Equipements divers	34 345	CONSEIL DEPARTEMENTAL	639 296	30 **
Honoraires techniques	237 115	s		Soit 24.56
Maitrise d'ouvrage	86 838	Emprunt	835 803	32.12
TOTAL	2 602 268	TOTAL	2 602 268	100

^{*} hors acquisitions immobilières et frais induits

SOLLICITE de l'Etat dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2019, une subvention correspondant à 40 % des dépenses éligibles de la phase 1 des travaux, (hors VRD, aménagements extérieurs et mobilier),

SOLLICITE des subventions d'investissement les plus élevées possibles des partenaires ci-après :

- Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques
- Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine
- Europe

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant l'attribution des subventions et de solliciter l'autorisation de préfinancer les travaux.

Jean-Paul CASAUBON



^{**} hors VRD, aménagements extérieurs et mobiliers